

Objectif prioritaire 2

Rendre l'élève acteur de ses apprentissages

Indicateurs et constats :

- Personnels inscrits dans les différents stages proposés au PAF
- Classes impliquées dans des projets spécifiques (artistiques, pédagogiques...)
- Nombre des conseils de discipline, de punitions et de sanctions.
- Nombre d'élèves impliqués dans la vie de l'établissement
- Nombre d'élèves pris en PPRE, ATP et analyse des résultats obtenus.
- Taux de redoublements

Axe 1 : Autonomie et initiative des élèves.

Objectif Général	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation/ résultats attendus
1/ Acquérir de l'autonomie dans son propre travail	a) Acquérir des méthodes de travail (comment apprendre ? comment réviser, concevoir des fiches, des résumés ?). b) Savoir s'évaluer (construire des grilles d'évaluation sur l'attitude face au travail et sur les compétences). c) Apprendre à rechercher l'information (Internet, documentation) et savoir prendre des notes. d) Harmoniser entre les équipes le travail effectué en ATP, PPRE, tutorat des élèves en difficulté.	- Tenue du cahier de texte ; tenue des cahiers et classeurs. - Mise en œuvre des acquisitions au quotidien. - Nombre d'expositions, de connexions sur les sites. - Rédaction de fiches de lecture mises à la disposition du CDI. - Nombre d'élèves inscrits aux concours organisés dans le collège (concours lecture, concours de mathématiques, concours en anglais... - Fréquentation du C.D.I.
2/ Acquérir l'autonomie et développer les initiatives au sein de la classe	a) Conduire les élèves à créer un projet de classe et les accompagner dans sa mise en œuvre. b) Continuer à développer la formation « externalisée » des délégués de classe. c) Impliquer davantage la vie scolaire aux projets pédagogiques et permettre une meilleure communication entre la Vie Scolaire et les enseignants.	- Réalisé ou non Combien ? - Interventions des délégués aux conseils de classe (quantité et qualité de la prise de parole). - Qualité du compte-rendu fait à la classe. - Réaction des élèves face aux dysfonctionnements de leurs camarades.

3/ Acquérir une autonomie et développer des initiatives dans le collège	<p>a) Apprendre l'autodiscipline (savoir utiliser les locaux et espaces mis à disposition de chacun (foyer, salle de travail, cour...).</p> <p>b) Revoir l'organisation du foyer socio-éducatif et permettre aux élèves de s'investir dans la gestion des lieux.</p> <p>c) Permettre aux enseignants de s'associer davantage au travail de la Vie Scolaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisé ou non. - Assiduité ; taux de fréquentation du foyer, participation à l'AS et à tous les événements exceptionnels de la vie du collège (spectacles, concours...). - Collaboration efficace ou non entre les CPE et les professeurs principaux pour l'évaluation de la note de vie scolaire.
--	---	---

Axe 2 : Expérimentations en LV1 (dans le cadre de la mise en place du cadre européen des langues)

Objectif Général	Objectifs opérationnels	
1/ Faire travailler les élèves par compétence et développer les différentes compétences en classe homogène pour apprendre mieux et plus facilement.	<p>a) En classe de 6°, une heure par semaine sur les quatre inscrites à l'emploi du temps des élèves doit regrouper les élèves par compétence.</p> <p>b) Si succès, les années suivantes, poursuite de l'expérimentation sur les autres niveaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En fin de premier trimestre, les élèves seront répartis en fonction de leur compétence. - Résultats et niveau des élèves : amélioration significative dans les différents domaines : compréhension orale, expression écrite.
2/ Objectif civilisationnel trans-linguistique et interdisciplinaire sur le Monde : l'ici et l'ailleurs	<p>a) Travailler par thème civilisationnel en liaison avec les programmes de lettres et/ou d'histoire</p> <p>b) Travailler sur un thème général : La littérature du XIXème siècle, par exemple. Une classe=un thème.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet réalisé ou non. - Motivation des élèves pour la langue étudiée. - Le travail trans-disciplinaire a-t-il contribué à donner du sens à la langue étudiée ?

Axe 3: Le conseil éducatif et les sanctions

Objectif général	Objectifs opérationnels	Résultats attendus
<p>1/ Rendre plus lisible le conseil éducatif et le structurer en temps fort</p>	<p>Première partie du conseil éducatif :</p> <p>a) Laisser verbaliser l'élève sur ses actes et ses conséquences. b) Lire seulement les passages essentiels des rapports déjà rédigés. c) Réfléchir en amont aux questions à poser et aux commentaires à faire. d) Laisser la parole aux autres membres du conseil éducatif.</p> <p>Seconde partie du Conseil éducatif en comité plus restreint (président du CE, la CPE, l'élève, le/ les parents)</p> <p>a) mettre en place un contrat incluant l'élève, ses parents et les représentants du collège. b) Mettre en place le suivi régulier qui figure en bas du contrat. c) Diffuser le contrat aux professeurs de la classe (via le professeur principal)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assiduité de l'élève aux rendez-vous fixés par le tuteur. - Tenue des engagements. - Amélioration du comportement.
<p>2/ Optimiser l'efficacité de la sanction</p>	<p>Education</p> <p>Mise en place d'un tutorat (avec le PP éventuellement). Le tuteur doit : Lire et analyser avec l'élève son contrat. Réfléchir avec l'élève à une lettre d'excuses et à des modalités particulières pour les présenter. Faire régulièrement le point avec l'élève sur les objectifs fixés sur le contrat.</p> <p>Sanction</p> <p>Exclusion internée avec travail (corrigé et évalué) : La journée d'exclusion doit être encadrée : accompagnement et soutien scolaire. Proposer d'autres activités : sujets d'exposés ou d'exposition (moyen de valoriser l'élève et de ne pas systématiquement le renvoyer à la relation conflictuelle qu'il nourrit avec le travail « purement » scolaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Observation du nombre de rapports (en baisse ou non). - Conseil de discipline évité ou non.